

Compte rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientie FR2600957

Le 24/01/2023 de 14h à 16h à Frénois

Rédaction le 31/01/2023 : Mathilde Poissenot

natura2000@pays-seine-et-tilles.fr ou

03.80.35.22.75

Validation : Bénigne Colson

Personnes en présence

- Quentin BARBOTTE, entomologiste à la Société d'histoire naturelle d'Autun
- Bertrand BARRE, responsable environnement agence Bourgogne Est Office National des Forêts
- Peggy BARRE, Direction départementale des territoires de Côte-d'Or
- Marinette BONDOUX, club alpin de Dijon
- Elise BOURGUEIL, cheffe de projet du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
- Benoît CLAIR, technicien de rivière au Syndicat mixte Tille, Ignon et Venelle
- Bénigne COLSON, président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientie
- Léo DARNON, responsable de l'UT Montagne
- Cyril FREMANN, technicien du Syndicat intercommunal et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- Françoise GAY, maire de Messigny-et-Vantoux
- Alexandre GUERRIER, Centre régional de la propriété forestière
- Fabrice HABERT, agent forestier ONF
- Marine JULIEN, fédération des chasseurs de Côte-d'Or
- Lisa LARGERON, animatrice du contrat de bassin Ouche au Syndicat de Bassin de l'Ouche
- Eliane LEPINE, maire de Poncey-sur-l'Ignon
- Mathieu LIEGEOIS, agent forestier ONF
- Daniel MALGRAS, président de l'office de Tourisme de la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon
- Catherine MUNAROLO, vice-présidente du comité départemental de randonnée pédestre de Côte-d'Or
- Daniel PETEUIL, maire de Champagny
- Mathilde POISSENOT, animatrice Natura 2000 du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
- Monique PROST, Société Entomologique de Dijon
- Claire THIALLIER, chargée de mission pilotage Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Gwladys UGUEN, animatrice de la charte forestière de territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
- Claude VOINOT, naturaliste entomologiste

Personnes excusées

- Fabrice TATTU, agent forestier ONF
- Marlène TRÉCA, conservatrice ONF de la Réserve Naturelle Régionale-Forêt d'Exception du Val Suzon
- Nathalie BARD, maire de Prenois
- Catherine Burille, maire de Léry
- Etienne COLLIAT-DANGUS, chargé de mission à la Ligue pour la protection des Oiseaux
- Fabien CORDIER, maire de St-Seine-l'Abbaye
- Nicolas DROUHIN, inspecteur des sites classés, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté
- Hélène GERVAIS, chargée de projet biodiversité au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Patricia GOURMAND, présidente du Syndicat intercommunal et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- Anne HERMANT, responsable environnement à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- Marie LEBLANC, chargée de mission Natura 2000 au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Catherine LOUIS, présidente du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
- Mathieu BARONNET, chargé de mission Réserve Naturelle Régionale service environnement de la Région BFC
- Marianne SECHERESSE, directrice du Commissariat à l'énergie atomique de Valduc
- Marie-Andrée DURAND, direction départementale de la protection des populations de Côte-d'Or
- François REBSAMEN, président du Syndicat mixte du Scot du Dijonnais
- Corinne PIOMBINO, inspecteur de l'environnement, DDT1
- Fabien PONCHON, chargé de mission continuité écologique et hydromorphologie, DREAL BFC

Compte rendu de la réunion

Bénigne Colson, président du comité de pilotage du site, introduit la séance en présentant la commune de Frénois dont il est Maire et où se tient le comité de pilotage. Mathilde Poissenot, animatrice Natura 2000 depuis le 1^{er} janvier 2022, présente l'ordre du jour :

- **Introduction**
 - Présentation du transfert de compétence Natura 2000 à la Région
 - Présentation du site
- **Bilan de l'animation 2022**
- **Évaluation, révision et adaptation au réchauffement climatique 2022-2023**
- **Programmation 2023**
- **Questions diverses**

Chaque point n'est pas développé dans le présent compte-rendu, le diaporama est en pièce-jointe. Les discussions suscitées par la présentation sont détaillées.

Présentation du transfert de compétence Natura 2000 à la Région

Claire Thiallier, chargée du pilotage Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté, présente le transfert de compétence Natura 2000. Après avoir rappelé la « loi 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), Claire Thiallier explique que le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 est désormais confié aux Régions et ce, depuis le 1^{er} janvier 2023. Les évaluations des incidences et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) relèvent pour leur part toujours de la compétence de l'État. Pour les partenaires et membres du COPIL, l'interlocuteur demeure toujours la structure porteuse, le Pays Seine-et-Tilles. En revanche, pour la structure porteuse, l'interlocuteur principal devient la Région notamment pour toutes les demandes de financement.

Présentation du site

Les objectifs du dispositif Natura 2000 sont rappelés. Bénigne Colson rappelle les principales entités qui composent le site Natura 2000 ainsi que la proximité des autres sites Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté. Le site de la Montagne côte d'orientale pour sa part est également présent sur le territoire de 3 communes non incluses dans le périmètre du Pays Seine-et-Tilles : Pasques, Norges-la-Ville et Hauteville-lès-Dijon. Il est ensuite rappelé la structure porteuse et la présidence du COPIL.

Mathilde Poissenot rappelle les enjeux faune, flore et habitats du site de la Montagne côte d'orientale ainsi que l'organisation de l'animation et le fonctionnement du dispositif.

I. Bilan 2022

Cycle d'animations nature

En 2022, 32 interventions de sensibilisation et de découverte à la nature et à l'environnement ont été proposées. Parmi celles-ci, 24 ont été assurées par des prestataires extérieurs.

- **4 événements** grands-public ont été proposés notamment avec la LPO, la SHNA et le GNUB. La participation à ces sorties était élevée : inscriptions complètes pour celles assurées par la LPO et plus d'une quarantaine de participants pour les événements avec la SHNA et le GNUB.
- **25 interventions** à destination du jeune public ont été proposées : plusieurs animations ont été animées par Bernadette Durand dans le cadre de l'Aire terrestre éducative à l'école primaire de Messigny-et-Vantoux. Ce programme consiste à confier un terrain aux enfants pour les sensibiliser aux enjeux de biodiversité et leur apprendre à gérer un espace naturel sous la supervision d'un référent technique.

Des sorties « crapauds » ont été proposées aux écoles primaires de Saint-Seine-l'Abbaye et Messigny-et-Vantoux pour leur présenter le dispositif de traversées manuelles des amphibiens et leur expliquer les enjeux relatifs à ces espèces protégées.

- **3 sorties** ont été proposées aux étudiants en BTS de Pouilly-en-Auxois, BPREA de Quetigny et étudiant de Master de l'Université de Bourgogne. Ces sorties ont eu lieu sur le site Natura 2000 afin de présenter les enjeux relatifs au dispositif. L'intérêt de ces actions est notamment très fort pour expliquer le fonctionnement Natura 2000 à un public se destinant aux métiers de l'agriculture.

Comité technique « Crapauds »

Les membres du Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne (GNUB) réalisent des traversées bénévoles depuis 2006 sur les secteurs du Val Suzon identifiés comme les plus sensibles le long de la RD7. Depuis 2020, un partenariat s'est mis en place avec le Conseil Départemental 21, l'ONF pour la RNR-FE du Val Suzon, la SHNA et le Pays Seine-et-Tilles, en renfort du réseau bénévole du GnuB.

En 2022 et tel que mis en place depuis 2020, le dispositif a couvert 1,3km de linéaire de filet avec 48 seaux répartis tout du long. En résumé, en 2022, l'action « Crapauds » a permis :

- 64 jours de relèves quotidiennes (du 16/02 au 16/04/2022) rendues possibles par 66 bénévoles pour un total de 68h de bénévolat sur la période.
- De dénombrer 2109 amphibiens (morts et vivants) dont 94 % de Crapauds communs. Le taux de mortalité de 6,4 %, plus élevé en 2022 par rapport aux autres années, peut s'expliquer par plusieurs raisons : un effort de prospection de la mortalité plus important ; le pourcentage inclut les amphibiens écrasés également hors dispositif ; une mauvaise étanchéité du filet en début de saison et une migration précoce, notamment des Salamandres tachetées.

Si l'objectif premier en 2006 était de préserver la population d'amphibiens des écrasements, depuis 2020 la réflexion porte sur la recherche de solution pérenne :

- Mise en place d'un crapauduc : le coût financier et la faisabilité technique interrogent
- Déviation temporaire de la route : nécessiterait de mieux connaître les trajets des usagers et de définir les modalités de la déviation

Pour répondre à ces interrogations, le comité technique réfléchit à un accompagnement par le CEREMA qui travaille sur ces thématiques (dispositif de franchissement d'infrastructures routières, retour d'expérience en Bretagne sur une déviation pérenne). En l'état actuel, les échanges avec le CEREMA ont mis en avant que le CEREMA attendait du COTECH une meilleure définition des attentes tandis que le COTECH souhaiterait justement un accompagnement du CEREMA pour définir les besoins. Lors d'une prise de contact avec les techniciens concernés par le projet en Bretagne, il s'avère que des échanges directs avec eux permettront certainement de répondre aux questions soulevées par une possibilité de déviation dans le Val Suzon en période de migrations.

NB : les suivis réalisés avaient également l'objectif de faire ressortir les principaux couloirs de traversées. Après 3 ans de suivis, il est à noter qu'aucun couloir ne se dégage d'une année sur l'autre pour le moment.

Le sujet soulève de nombreuses interrogations et remarques de la part du comité de pilotage, notamment de la part de la commune de Messigny-et-Vantoux. Bénigne Colson répond qu'il y aurait dans tous les cas une phase de test. A son sens, au regard des coûts estimés pour la mise en place de plusieurs crapauducs le long du linéaire, la déviation représente en l'état la meilleure solution.

Se pose également la question des trajets effectués par les usagers. Les comptages routiers effectués en 2012, 2015 et 2020 montrent une diminution du nombre de véhicules par jour, à mettre en lien avec l'ouverture de la LINO. Daniel Malgras indique qu'avec les travaux prévus sur la LINO, il est possible qu'on observe à nouveau une baisse de la fréquentation de la RD7. Bénigne Colson souligne que la problématique des usagers est surtout une contrainte de confort. Françoise Gay demande si l'étude visant à mieux identifier les trajets des usagers aura lieu en 2023. Mathilde Poissenot répond que cela dépend en partie du partenariat à construire avec le CEREMA en ce début d'année 2023.

Léo Darnon intervient en demandant, si au regard des migrations qui s'effectuent principalement la nuit, il ne serait pas possible de trouver un compromis, p.e. bloquer 10 % des travailleurs qui empruntent le trajet Val-Suzon > Messigny-et-Vantoux si cela permet à 90 % des amphibiens d'avoir déjà traversé. Bénigne Colson insiste sur le fait que l'objectif est effectivement de trouver le meilleur compromis possible entre préserver le maximum d'amphibiens et limiter les contraintes sur les usagers. La question de comment fermer la route est évoquée : Mathilde Poissenot explique qu'il y a plusieurs possibilités avec chacune leurs avantages et leurs inconvénients (barrières mobiles contraignantes pour ceux qui en auront la charge, panneaux avec horaires interdits peu dissuasifs, etc.). Catherine Munarolo interroge sur la fermeture physique de la route en cas d'intervention des secours.

En 2022, la question s'est posée sur la date de retrait des filets : en effet, des crapauds continuaient de migrer vers le Suzon vers la mi-avril tandis que les premiers migrateurs avaient terminé leur phase de reproduction et commençaient à retraverser la route dans l'autre sens, se retrouvant bloqué du « mauvais côté » du filet. Daniel Malgras demande s'il ne serait pas envisageable de mettre un filet en place de l'autre côté. Mathilde Poissenot répond qu'au regard de l'investissement supplémentaire que cela demanderait aux bénévoles cela semble compliqué mais que l'idée n'est pas à exclure. Elle rappelle que cela va aussi beaucoup dépendre de comment évoluent les périodes de migration dans les années à venir mais que dans tous les cas, le COTECH devra y réfléchir sérieusement.

Comité technique « Damier du frêne »

Mathilde Poissenot présente très succinctement l'espèce qui fera l'objet de la présentation de Claude Voinot.

En 2021, un groupe de travail centré sur l'espèce avait été initié par Camille Delaplace. Etant donné que le Parc national de forêts a également entamé des démarches en ce sens, l'animation Natura 2000 a rejoint en 2022 le groupe de travail animé par le Parc. Quentin Barbotte, entomologiste participant à la coordination du programme présente le dispositif du Parc : le programme s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Action des Papillons de jour dont le Damier du frêne est une espèce prioritaire. Le constat a été fait qu'il y avait des lacunes concernant l'espèce en Champagne-Ardenne. Les premières années de suivi visent à déterminer l'aire de répartition de l'espèce et à mieux cerner les caractéristiques des frênes hôtes. L'objectif est d'acquérir une meilleure connaissance des milieux fréquentés par l'espèce afin d'adapter la gestion en fonction de ses besoins.

La déclinaison du PNA en plan régional d'action est en cours et prévoit des mesures ciblées sur le Damier du frêne, mesures qui auront des retombées positives sur d'autres espèces de papillons forestiers.

Enfin, Mathilde Poissenot présente les résultats des prospections Damier du frêne en 2022 sur le territoire du site Natura 2000 suivant le protocole proposé par le Parc national de forêts.

Suivi chauves-souris

Mathilde Poissenot présente le résultat des comptages chauves-souris effectués à la grotte du Peuptu et dans la cavité de Norges-la-Ville, comptages réalisés par les bénévoles de la SHNA et du Groupe Chiroptères de Bourgogne.

Suivi grands mammifères

A l'issue de la mise en défens de la cavité du Peuptu, des pièges photos avaient été installés. Ils ont depuis rejoint le réseau de suivi des Grands mammifères pilotés par l'OFB. Au regard des relèves en 2022, il s'avère que la mise en défens de la cavité est bien respectée. On observe une fréquentation par les promeneurs limitée. La faune sauvage constatée sur le site est commune et fréquente.

Contrats Natura 2000

Concernant les contrats Natura 2000 :

- Le contrat îlot de sénescence en forêt communale de Pasques a été finalisé avec la visite de contrôle sur site par la DDT 21.
- La demande de subvention pour le contrat de fauche de la prairie de Fontaine noire à Poncey-sur-l'Ignon a été acceptée : le contrat prévoit une fauche bisannuelle de 2022 à 2026.
- Un projet de contrat de fermeture de cavités à Norges-la-Ville n'a pas abouti au regard des montants élevés que cela impliquait (devis établi à 60 000€ pour la fermeture des deux entrées de la cavité).

Concernant la fermeture de cavités à Norges-la-Ville, Marinette Bondoux indique que la présence de rémanents devant l'entrée principale contribue à réduire la fréquentation. Mathilde Poissenot rappelle qu'en septembre 2022, les places à feu présentes à l'entrée et dans la cavité témoignaient d'une activité et fréquentation récentes. Daniel Péteuil demande s'il ne serait pas plutôt possible d'envisager une fermeture avec des rochers, plus naturelle que la mise en place de barreaux. Bertrand Barré répond sur les contraintes liées aux fermetures de ce type de cavités (risques d'éboulement, ouverture suffisante nécessaire aux chauves-souris, etc.)

Stage portant sur le projet de création d'un APPB/APPHN

L'animation Natura 2000 a accueilli une stagiaire, Laura Rougemont, en octobre 2022 afin de travailler sur le projet de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope/habitats naturels (APPB/APPHN) sur le site des Essarts de Curtil-Saint-Seine. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie National des Aires Protégées (SNAP). Le stage avait pour objectif de compiler les données existantes afin de justifier de l'intérêt du projet.

Panneau pédagogique des Essarts

Afin de sensibiliser aux enjeux de biodiversité présents sur le site des Essarts suite à plusieurs comportements irrespectueux, la mise en place de deux panneaux de sensibilisation est prévue pour la mi-mars.

Budget 2022

Bénigne Colson présente le budget réalisé pour l'année 2022, à savoir 50 049,94€, dont 35 832,72€ pour le poste de l'animatrice et 12 244,22€ pour les animations de sensibilisation, équipements, matériel, etc.

II. Évaluation- Révision 2022-2023

Évaluation 2005-2022

L'évaluation et la révision du DOCOB constituent une étape importante pour le site Natura 2000. L'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB du site de la Montagne côte d'orientée a débuté en 2022 et est actuellement en cours de finalisation. L'évaluation repose sur 4 parties distinctes : 1) le bilan technique, 2) l'analyse des effets du DOCOB, 3) le bilan de l'animation et 4) le bilan financier.

Le bilan technique visait à évaluer 4 critères : les impacts/résultats, l'efficacité, l'efficience et la pertinence de chacune des mesures du DOCOB réalisées sur la période 2005-2022 selon 3 niveaux qualitatifs : bon / moyen / mauvais. En l'absence d'indicateur précis, cette évaluation propose a minima d'avoir une idée de l'animation du site Natura 2000.

L'analyse qualitative repose pour sa part sur les conclusions des études et suivis réalisés. Il est à noter qu'aucune évaluation de l'état de conservation des habitats n'ayant été réalisée depuis le début de la mise en œuvre des DOCOB, cette mesure est à prévoir dans le prochain DOCOB.

Le bilan de l'animation interroge pour sa part la gouvernance, la communication, la concertation et la sensibilisation effectuées tout au long de la vie du site Natura 2000.

Révision 2023

Initialement, il était souhaité de confier l'actualisation de l'état des lieux (diagnostic écologique et socio-économique) à un prestataire extérieur. A l'issue de la transmission du cahier des charges, aucun des prestataires contactés n'a répondu favorablement. Ainsi, la question a été posée sur la possibilité de réaliser un recrutement pour une réalisation de la mission en interne.

Parallèlement, des groupes de travail réunissant les animateurs Natura 2000 de la région en cours de révision de DOCOB ont eu lieu et se poursuivent.

Mathilde Poissenot présente rapidement la nouvelle méthodologie attendue pour la rédaction des documents de gestion et ses avantages. Une autre problématique à placer au cœur de la démarche de révision est le changement climatique. L'animatrice Natura 2000 a suivi une formation Natur'Adapt visant à prendre en compte le changement climatique dans la gestion des espaces naturels. La formation a permis de soulever un certain nombre de questions fondamentales pour assurer les objectifs de maintien des enjeux relatifs à Natura 2000.

Enfin, le format de la concertation pour la révision du DOCOB est discuté. Mathilde Poissenot présente la possibilité de réunir plusieurs fois le COPIL au cours de l'année 2023 afin de valider et échanger sur les grandes étapes de rédaction du DOCOB (Etat des lieux / Enjeux / Mesures). Claire Thiallier suggère plutôt de fonctionner par thématique car il peut être frustrant pour les partenaires d'être sollicités pour finalement très peu aborder les thématiques qui les concernent. Il vaut mieux éviter de segmenter la réflexion.

Gwladys Uguen partage son retour d'expérience concernant la Charte forestière de territoire qui avait proposé des groupes de travail par thématique lors de son renouvellement. Ainsi, il est donc proposé de constituer des groupes de travail par thématique pour la révision du DOCOB sur l'année 2023. Ces groupes de travail seront amenés à intégrer des personnes ressources extérieures au COPIL.

III. Programmation 2023

1) Poursuite des actions engagées

Pour l'année 2023, la priorité reste donnée à la fusion et révision du DOCOB. Il est toutefois prévu la poursuite des actions engagées avec notamment les actions de sensibilisation, les suivis naturalistes et la poursuite de l'acquisition des connaissances sur le site Natura 2000.

Gestion en faveur des habitats et des espèces

- Il est souhaité la poursuite de l'entretien par pâturage des pelouses de Saulx-le-Duc qui n'a pas eu lieu en 2022.
- L'aménagement forestier sur la commune de Saint-Martin-du-Mont étant validé, l'initiation d'un contrat Natura 2000 avec la mise en place d'îlots de sénescence est prévu sur la commune pour 2023.
- Initié en 2021, la réflexion se poursuivra sur les travaux de mise en défens des berges du Suzon
- Non réalisée en 2022, il est prévue de reprendre une gestion de la Renouée du Japon le long du Suzon, notamment en lien avec les étudiants des MFR et/ou étudiants de l'Université de Bourgogne.

Françoise Gay mentionne la problématique de la Renouée du Japon à laquelle est confrontée la commune de Messigny-et-Vantoux et contre laquelle les méthodes semblent inefficaces.

Animation de groupes de travail

La poursuite du suivi du Damier du frêne en lien avec les différents partenaires et le Parc national de forêts est prévue ainsi que la participation de l'animation Natura 2000 à la commission environnement de la commune de Curtil-Saint-Seine, notamment concernant le site des Essarts.

Concernant la déclinaison opérationnelle de l'étude-hydroécologique du Suzon et de sa ripisylve, Claire Thiallier suggère de voir avec les partenaires techniques et de redéfinir quelle action serait portée par qui. Cyril Fremann indique que Camille Delaplace avait demandé à chacun de se positionner pour intégrer les groupes techniques de sa compétence. Lisa Largeron pose la question de savoir si le maître d'ouvrage des mesures prévues doivent être connues à l'avance. Claire Thiallier répond par l'affirmative.

La question est posée de la mise en place de groupes de travail spécifiques au Suzon en parallèle des groupes de travail dédiés à la révision du DOCOB. L'idée d'un groupe de travail spécifique au Suzon fait consensus : ce groupe pourra à la fois aborder les enjeux et mesures relatifs au Suzon mais également les thématiques prévues dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de l'étude sur le Suzon.

2) Initiation de nouvelles actions

Parmi les nouvelles actions prévues en 2023, une étude préalable à la remise en eau du marais tufeux aux sources de l'Ignon a été inscrite dans le contrat de bassin de la Tille portant sur la restauration des milieux aquatiques. Afin de permettre le lancement de cette étude en 2024, la réflexion sur le contenu de l'étude pourra être initiée dès 2023. Benoît Clair présente l'intérêt de cette étude préalable afin de déterminer la nécessité de rediriger le cours d'eau au regard des enjeux présents (marais calcaricole à Molinie, cône de tuf actif à Bryophytes, etc.). Une subvention à hauteur de 70 % est prévue par l'Agence de l'Eau pour une étude débutée avant le 31/12/2024. Benoît Clair précise qu'il faudra trouver un second financeur pour atteindre les 80 % d'aide.

Également en 2023, il est prévu la mise en place de sondes afin de suivre les assècs du Suzon en lien avec le SBO.

Enfin, l'animation Natura 2000 accueillera de nouveau la stagiaire Laura Rougemont en 2023 sur la thématique des îlots de sénescence mis en place au titre de Natura 2000 avec la mise en œuvre de l'indice de biodiversité potentielle (IBP).

3) Budget 2023

Bénigne Colson présente le budget 2023. Concernant la révision du DOCOB et la possibilité de le réaliser en interne grâce à un recrutement sur une période donnée, Claire Thiallier valide sur le principe mais les modalités seront à rediscuter prochainement. La question est surtout de savoir sur quelle programmation le financement d'un poste dédié au renouvellement du DOCOB pourra se faire.

Bénigne Colson pose la question aux membres du COPIL pour savoir s'ils sont favorables au recrutement. Le COPIL approuve à l'unanimité.

La réunion du COPIL se termine à 16h pour laisser place à la présentation du Damier du frêne par Claude Voinot.

A Saint-Seine-l'Abbaye, le 15/03/2023.

Mathilde Poissenot

Pièces transmises à l'ensemble des membres du comité de pilotage de la Montagne côte-d'orienne :

- CR COPIL du 24/01/2023

- Diaporama de la réunion du 24/01/2023